UNE JOURNÉE CINEMATOGRAPHIQUE POUR LE RELÈVEMENT DU FRANC. — Nous rappelons à nos lecteurs désireux de contribuer à une bonne œuvre, que la Direction de Printania, 148, rue de Mouvaux, (Blanc-Seau), présente le grand film sensationnel « Le Fantôme de l'Opéra » et que lundi 3 mai la recette totale sera versée au profit de la Caisse d'amortissement; matinée à 3 h. 30; soirée à 19 h. 30. La location est ouverte, 121, rue de Mouvaux.

Chaussures Boucau, 5, rue P.-Motte, Roubaix, 58

CONSCRITS DU PREMIER CONTINGENT 1926. — Tous les jeunes gens partant prochainement sous les drapeaux sont invités à assister à la série de conférences qui sera donnée au Cercle Notre-Dame, 3, rue de la Latte, les mercredi 5, jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8 mai, à 8 h. du soir. Ils y recevront des avis très utiles et auront l'occasion d'y rencontrer de futurs camarades.

NÉCROLOGIE. — On nous prie d'annoncer la mort de M. Louis Inglebert, entrepreneur, décédé à Tourcoing, le 29 avril 1926. Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service qui auront lieu le Lundi 3 mai, à 9 heures 45, en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing. 22280d

AMICALE DES ECOLES LIBRES DE STE-ANNE. — Aujourd'hui, dimanche 2 mai, à 11 h., au patronage 283, rue du Brûn-Pain, réunion trimestrielle pour la Section des dames et jeunes filles. A l'ordre du jour: Causerie de M. l'abbé Van Autryve, aumônier de la Fédération des Amicales de l'enseignement libre de Tourcoing et ses cantons. Tombola pour les adhérentes présentes.

SYNDICAT DES ENTREPRENEURS DE PLOMBERIE ET DE COUVERTURE. — La Commission prie les membres du Syndicat d'assister aux funérailles de M. Louis Inglebert, membres de la Commission du Syndicat, qui auront lieu demain, lundi 3 mai, à 9 h. 45, en l'église du Sacré-Cœur, Réunion, 18, rue Quiétem, à 9 h. 30.

MISE EN RECOUVREMENT. — Les rôles supplémentaires des anciennes contributions directes et taxes assimilées (2e émission 1925), sont en recouvrement à partir de ce jour dans les perceptions Est, rue du Sentier, 7, et Ouest rue Nationale, 130.

CHORALE « L'ECHO DE LA FRONTIERE ». — A l'intention de ses membres défunts, la Société chantera une messe à 8 h. 30, le dimanche 9 mai, en l'Eglise de la Marlière. La Commission invite les familles intéressées à y assister. Après la messe, réunion générale annuelle: Renouvellement de la Commission: vote des diverses sorties de l'année. Contrairement à ce qui a été annoncé ces jours derniers, cette messe n'a aucun caractère de pèlerinage. Lundi 3 mai, à 19 h., réunion des membres de la Commission, au siège.

FEDERATION DES AMICALES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Une séance récréative sera donnée le dimanche 9 mai, à 17 h., à la Maison des Œuvres, rue de Tournai.

LA CUISINE AU GAZ
signifie le confort dans la cuisine et la satisfaction dans la salle à manger. Procurez-vous un RÉCHAUD A GAZ, VOUS SEREZ SATISFAIT. 22266d

MOUVAUX

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE. — La liste des électeurs à la Chambre départementale d'Agriculture est déposée à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie. La dite liste sera communiquée à tout requérant. Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de 30 jours, c'est-à-dire jusqu'au 1er juin 1926 inclusivement.

EAUX POTABLES. — Il est rappelé aux propriétaires désireux de faire installer l'eau potable dans leurs propriétés, qu'ils doivent établir une demande écrite à M. le Maire.

MARCQ-EN-BARŒUL

MORT SUBITE. — M. Louis Legrain, âgé de 70 ans, marchand de fruits, demeurant rue du Buisson, 43, s'apprêtant à sortir de chez lui, mettait ses chaussures, lorsque tout à coup, il s'affaissa. Des soins énergiques lui furent aussitôt prodigués, mais inutilement, la mort avait fait son œuvre.

CYCLISTES PRENEZ GARDE. — M. Adam Luchi, 34 ans, écharneur, demeurant à Marquette, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir roulé en vélo sur un trottoir réservé aux piétons.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 1er mai 1926

Présidence de M. Leclercq

— **Les accidents d'automobile.** — M. Paul Six, 33 ans, industriel, a comparu devant le Tribunal. Il y a quinze jours, pour avoir renversé un motocycliste sur le Nouveau Boulevard, au lieu dit « Les Trois Suisses », sur le territoire de Mouvaux. Le Tribunal a rendu aujourd'hui son jugement qui condamne M. Six à quinze jours d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis et à 100 francs d'amende. La veuve de la victime obtient 50.000 francs de dommages-intérêts.

— M. Loux, demeurant à Halluin, a renversé un passant à Halluin. L'accident eut des suites mortelles: l'auteur de l'accident marchait à une vitesse modérée et les phares de sa voiture étaient allumés. Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré.

— **Les affaires de propagande.** — Le Tribunal a rendu aujourd'hui ses jugements dans deux affaires de propagande anarchiste qui lui avaient été déférés il y a quinze jours.

Dans une affaire Legoff, il se déclare incompétent; dans une affaire Delfortrie, il acquitte pour le délit de provocation de militaires à la désobéissance et condamne à trois mois d'emprisonnement par défaut pour le délit de provocation au crime d'intelligences avec l'ennemi.

— **Vol aux Magasins Généraux de Tourcoing.** — Alphonse Ovaere, Gustave Hessens et Henri Soucka, sont respectivement inculpés de vol de complicité et de recel d'une balle de laine de 4.000 kilogrammes. Ils sont condamnés chacun à six mois d'emprisonnement.

— **Mauvais traitements à enfant.** — A la fin du mois de mars, à Roubaix, un jeune enfant de quatre ans, le petit Moulart, mourait. Après autopsie, des traces de coups furent relevés sur le corps et des poursuites pour mauvais traitement à enfant furent intentées contre les parents: Yvonne Maurice et Marcel Moulart comparaissent aujourd'hui. Le père est acquitté et la mère condamnée à quatre mois d'emprisonnement.

— **Coups de revolver.** — La veille de Pâques, à Ostricourt, une femme polonaise, Maria Gazezincka, tirait des coups de revolver sur un sieur Cyrille Reynaert, tandis qu'un autre Polonais, Jean Kengla, se rendait coupable d'un bris de clôture au moment de la scène au revolver. L'amazone est condamnée à six mois d'emprisonnement avec sursis; son compatriote à un mois, avec le bénéfice du sursis.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du samedi 1er mai 1926

Présidence de M. Pennelier, président

Avocats et agréés

Toute l'audience a été consacrée aux débats d'un procès entre l'Ordre du Barreau de Lille et les mandataires officiels des justiciables agréés par les Tribunaux de commerce de Roubaix et de Tourcoing.

Le Tribunal était composé de MM. Pennelier, premier président, et de MM. Merchier et Hugo, juges. Le siège du ministère public était occupé par M. Fieffé, Procureur de la République.

Le Conseil de l'Ordre, plaidait par l'organe de Me Appleton, avocat du barreau de Lyon, professeur de droit à la Faculté de cette dernière ville, et président de l'Association Nationale des avocats de France.

MM. les Agréés de Roubaix et de Tourcoing étaient représentés par Me de Prat, avocat à la Cour d'appel de Douai, ancien bâtonnier.

L'assistance était uniquement composée de quelques avoués et d'une grande partie des membres du barreau de Lille.

Quelques agréés de Roubaix et de Tourcoing étaient également présents.

EXPOSÉ DES FAITS

Lors de leur fondation, les Tribunaux de commerce de Roubaix et de Tourcoing, avaient le premier en 1869, et le second en 1873, créé des compagnies d'hommes d'affaires chargés d'assister et représenter les parties devant leur juridiction. Par une série de délibérations, ils en avaient réglé le fonctionnement.

Comme à un moment donné les agréés se prévalant de ce qu'ils avaient prêté serment devant la Cour d'appel, avaient fait précéder leur titre d'agréés de la qualification d'avocats, alors qu'ils n'étaient pas inscrits sur le tableau de l'Ordre. Quelques avocats appartenant au Barreau de Lille, virent dans cette désignation, un fait susceptible d'induire le public en erreur, en faisant croire que, non seulement, ces mandataires choisis étaient avocats, mais des avocats privilégiés spécialement accrédités près les Tribunaux de commerce.

Le Conseil décida au cours de 1925, d'exercer l'action corporative contre les agréés.

C'est ainsi que Me Gayet, qui était à ce moment bâtonnier et a été remplacé depuis par Me Spriet, a, assigné au nom de l'Ordre devant le Tribunal civil de Lille, les agréés près les Tribunaux de commerce de Roubaix et de Tourcoing, avec pour objectif de faire juger: que le Conseil de l'Ordre des avocats a seul la mission de former un tableau des avocats légalement inscrits; qu'aucune loi n'a créé la fonction d'agréé et n'a délégué aux Tribunaux de commerce le pouvoir de désigner des agréés.

Que les délibérations d'un Tribunal de commerce sur ces nominations et leur réglementation sont des dispositions générales et réglementaires prises en violation de la loi; que n'étant inscrits à aucun barreau, les intéressés n'ont pas droit au titre d'avocats; en conséquence leur faire défense de se présenter au public comme membres d'une corporation d'agréés et de revêtir une robe pouvant faire confusion avec le costume légal des avocats, le tout à peines de dommages-intérêts.

LA DISCUSSION

Me Appleton après avoir fait l'historique de ce qu'ont été les défenseurs devant les juridictions consulaires, explique que les usages sur ce point ont été abolis et qu'il n'existe qu'une corporation, c'est celle des avocats inscrits au tableau de l'Ordre qui voit appelée à plaider devant toutes les juridictions. Les Tribunaux de commerce en créant et en organisant des compagnies d'agréés, ont commis des illégalités.

Rien n'empêche ces mandataires illégalement privilégiés, de suivre la voie normale; ils n'ont qu'à demander leur inscription au tableau de l'Ordre.

Ils n'ont pas à se faire appeler ni avocats-agréés, ni même simplement agréés; la loi ne le leur permet pas.

C'est ce qui se dégage de nombreux arrêts de jurisprudence.

Me de Prat répond que l'on a fait à tort un procès irritant qui tend à dépouiller les intéressés de leur caractère d'agréation.

Il reprend à son tour l'exposé de ce qu'ont été les défenseurs officieux; leur existence n'aurait pas, suivant lui, été abolie.

Il signale que plusieurs Cours d'appel, et même la Cour de cassation, ont décidé qu'il n'était pas interdit à un tribunal de commerce de désigner à la confiance des justiciables, des mandataires spéciaux versés dans les affaires commerciales.

L'appellation du mot agréé n'est pas illégale, puisqu'on le retrouve dans des lois sur les dommages de guerre, et les questions des créances moratoriées.

Donc, le titre n'est pas illégal.

En tous cas, ce n'est pas aux agréés que vous, avocats, dit-il, vous devez vous en prédure; c'est aux juridictions qui les ont créés. Et en ce cas, c'est la Chambre des Requêtes de la Cour de cassation qui doit être saisie du différend.

Une question posée: M. le Président interrompt l'honorable avocat pour demander si les délibérations prises par les Tribunaux de Commerce de Roubaix et de Tourcoing, ont été homologués par le Garde des Sceaux.

Conclusions de Me de Prat

Me de Prat conclut à l'incompétence du Tribunal civil, non qualifié pour apprécier les délibérations de Tribunaux de commerce. Il demande à ce qu'il soit jugé que les défendeurs ayant été désignés à la confiance des plaideurs par les Tribunaux de Commerce de Roubaix et de Tourcoing, et agréés par ceux-ci, n'ont commis aucun acte abusif; qu'en portant une robe, ils n'ont pas usurpé le costume distinctif des avocats; en conséquence déclarer l'ordre des avocats non recevable, en tous cas mal fondé.

Après une réplique de Me Appleton, puis de nouvelles observations du conseil adverse, M. le Procureur de la République demande la communication des dossiers pour donner ses conclusions le vendredi 14 mai.

L'audience est levée à six heures et demie.

COUR D'ASSISES DU NORD

UN DRAME SUR UNE PENICHE A AUBY

Pour la clôture de cette session, fort chargée, le jury du Nord était appelé à juger une toute jeune femme, Anna Godi, qui, au commencement de l'hiver dernier, tua son ami, Richard Colin, à bord de la péniche l'e Asturienne N° 2 », de la Compagnie Royale des Asturies.

Le drame se déroula au bassin Joiuville, à Auby, en novembre dernier.

Au cours d'une scène entre les deux amis, qui vivaient en concubinage, Anna Godi s'armant d'un fusil, tira dans la direction de Richard Colin, qui fut tué sur le coup.

La meurtrière essaya ensuite de se suicider en se tailladant la gorge avec un rasoir.

Au cours des débats l'accusée a reconnu avoir prémédité son crime et déclare ne l'avoir commis qu'à la suite de la décision prise par Colin de l'abandonner.

Après réquisitoire de M. l'avocat général Cruvellié, et plaidoirie de Me Jardin, Anna Godi est acquittée.

PAS-DE-CALAIS

ACCIDENT MORTEL A LOOS-EN-GOHELLE. — L'ouvrier Dugain, âgé de 45 ans, a été victime d'un accident mortel au fond de la fosse de Loos-en-Gohelle. Le corps du malheureux a été transporté au domicile de la famille, à Mazingarbe.

UN DETONATEUR FAIT DEUX VICTIMES A EUQUIN-LES-MINES. — Ayant ramassé dans un fossé un détonateur de guerre, le jeune Louis Petit, 7 ans, s'amusa à frapper à coups de marteau sur l'engin. Soudain, le détonateur en explosant arracha deux doigts au jeune imprudent et blessa peu gravement à la jambe M. Adolphe Cleret.

UNE FILLETTE AFFREUSEMENT MUTILÉE A CALAIS. — Au moment où en compagnie de sa nièce qui poussait une voiture d'enfant, la petite Raymonde Carré, 4 ans, franchissait le passage à niveau de la route de Fréthun, elle fut happée par une rame de wagons. La malheureuse fut relevée avec les pieds et les mains atrocement broyés. Elle a été conduite dans un état très grave à l'hôpital St-Pierre.

BIJOUX
"ORIA"
RACHETÉS APRÈS USAGE 1 Fr. 50 LE GR.

SOMME

UNE MORT SUSPECTE A CAPPY. — Un manouvrier nommé Lamy, habitant Pertain, et travaillant à Soyecourt, a disparu depuis une semaine. Son cadavre a été retrouvé dans la Somme, à Cappy. Le corps porte des blessures suspectes, notamment à la tête, qui ont été constatées par un médecin légiste.

Celui-ci a refusé le permis d'inhumer. D'après les premiers résultats de l'enquête, on croit que le manouvrier a été tué par des ouvriers belges, ses compagnons de travail, puis jeté dans la Somme.

CARNET DU JOUR

NECROLOGIES.

— On annonce de Bourghelles, la mort de M. l'abbé Baye, décédé à l'âge de 55 ans. Ordonné prêtre en 1895, successivement vicaire à Ste-Marie-Madeleine, et à Ascq, M. l'abbé Baye, au retour de la guerre, fut nommé en 1918, curé de Wannehain et en 1920 curé de Bourghelles.

Les funérailles auront lieu demain lundi, à 10 heures.

— Nous apprenons la mort de M. le chanoine François Carpentier, décédé à l'âge de 64 ans, à Mazinghem (P.-de-C.).

— On annonce la mort de M. Ernest Lauwin, maire de Tressin, ancien président du Syndicat des Agriculteurs de Douai.

Il est rappelé qu'**IDÉAL CHAUFFAGE** est définitivement transféré 112 et 114, Bd Descat, à Tourcoing. Un stock imposant permet tous travaux soignés sans délai. 22271

NOUVELLES RELIGIEUSES

ORDONNANCE DE Mgr QUILLIET

relative à la recherche des écrits d'Eugénie-Marie Smet, fondatrice des Auxiliatrices du Purgatoire

La « Semaine Religieuse de Lille » publie:

Vu la demande à Nous adressée par M. le chanoine Grente, vice-postulateur de la cause de béatification et de canonisation de la servante de Dieu, Eugénie-Marie-Joseph Smet (Mère Marie de la Providence), fondatrice de la Société des Auxiliatrices des Ames du Purgatoire, née à Loos (Lille), le 25 mars 1825, décédée à Paris, le 7 février 1871;

Nous ordonnons par les présentes la recherche des écrits de la servante de Dieu Eugénie-Marie-Joseph Smet.

Nous rappelons qu'aux termes du Droit canonique, il faut entendre par écrits, non seulement les autographes, mais tous les textes dictés ou imprimés qui ont pour auteur la servante de Dieu; et qu'il y a pour les fidèles obligation grave de Nous remettre ces écrits.

Les écrits de la servante de Dieu devront être déposés dans un délai de deux mois à dater du 1er mai 1926, au Secrétariat de l'Evêché, 20, rue Négrier, à Lille.

Les possesseurs de ces écrits, qui seraient désireux de conserver les originaux, devront néanmoins les présenter, afin qu'il en soit fait une copie authentique.

ROUBAIX. — Paroisse St-Jean-Baptiste. — C'est dimanche prochain, 9 mai, à 10 h., qu'on célébrera, à l'église St-Jean-Baptiste de Roubaix, la fête de Ste Jeanne d'Arc. Le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Leduc, supérieur du Collège de Roubaix. Les chants seront exécutés par le Chœur St-Jean-Baptiste, sous la direction de son chef distingué, M. Eloi Buytaert. Des places seront réservées dans le chœur pour les membres du conseil paroissial. La société de gymnastique « La Jeanne d'Arc » assistera à cette imposante cérémonie.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — Par décision épiscopale: M. l'abbé Léon Truphémus est nommé vicaire à Dunkerque (Saint-Eloi).

— **Diocèse de Cambrai.** — Par décision de S.G. Mgr l'Archevêque: M. Daubresse, archiprêtre honoraire, est nommé chanoine titulaire; — M. Coquelle, professeur à Bavay, est nommé curé de Limont-Fontaine; — M. Jacques Lefebvre, aumônier de l'asile des Petites-Sœurs des Pauvres à Fourmies, est nommé aumônier de l'asile des Petites Sœurs des Pauvres à Escaudœuvres; — M. Richard, vicaire à Caudry, est nommé curé de Cantaing et d'Auneux; — M. Louis Bury est nommé aumônier de l'asile des Petites-Sœurs des Pauvres, à Fourmies.

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — Nous voici à la veille des adieux du Grand Cirque Franco-Belge, qui a attiré jusqu'ici et avec raison, les spectateurs en foule. Ceux-ci ont témoignés, à chaque séance, leur admiration pour des artistes absolument hors de pair, que l'intelligente compétence de M. O. Hoste a su grouper et réunir à l'Hippodrome pendant la durée de la foire.

Que tous ceux qui désirent profiter des dernières représentations, qui seront données aujourd'hui, en matinée et en soirée, et lundi en soirée, saisissent cette occasion; ils ne le regretteront pas. A côté d'exercices sérieux, et non dépourvus d'élégance, qui sont toujours chaleureusement applaudis, il y a la partie comique largement représentée par les désopilants clowns et augustes, Les Félix et le trio Carpi.

Aujourd'hui, dimanche, à 15 h., dernière matinée: à 20 h., brillante soirée. Lundi, soirée d'adieux. Tour la location s'adresser au Café de l'Hippodrome.

TOURCOING. — Bon Théâtre. — Aujourd'hui, dimanche, à 4 h. 15, « Catherine », pièce en 4 actes de Henri Lavedan, par le Cercle Talma, avec le concours de Mlle Lucienne Moidrey, de l'Odéon, dans le rôle de Catherine, et celui de M. Maurice Richoux, de la Porte Saint-Martin, dans le rôle du duc de Coutras. Location à la Librairie, 18, rue de Tournai.

— **Festival d'Été.** — Dès maintenant, prenez vos cartes d'entrée pour le Grand Festival d'Été qui aura lieu le 18 mai, aux Etablissements du Fresnoy, au profit des veuves et orphelins des victimes de l'incendie de la rue de l'Epine. Ces tickets sont en vente dans tous les cinémas.

ROUBAIX
SALLE SAINTE-CÉCILE TÉLÉPHONE 199. Matin, 3 h. Soirée 8 h.
CIRCE, d'après le roman de Blasco Ibanez, interprété par Mme Murray. — LA BIZARRE AVENTURE, grand drame d'aventures interprété par Doris May. — LES MISÉRABLES, de Victor Hugo, interprété par Gabriel Gabrio. 8me et dernier chapitre. — PATHÉ-REVUE. PATHÉ-JOURNAL. — Prochainement Harold Lloyd dans « UN VOYAGE AU PARADIS. Le plus grand film comique de ce jour. 22191

60, RUE DECRÊME (UNIVERSEL CINÉMA)
Toujours un spectacle de famille, des films de tout premier ordre.— René Navarre dans JEAN CHOUAN. Cinéroman de très grande envergure, en 8 chapitres, de l'Epopée révolutionnaire, à la fois magnifique et terrible. 1er chap.: La Patrie en danger. — SON PREMIER CLIENT. Comique. — Lon Chaney dans: LA MES DE CLOWN (L'Homme qui reçoit des gifles). Drame puissant; Lon Chaney sait, avec une force inouie, extérioser la souffrance humaine. — PATHÉ-REVUE. 22256

CINE BUBUS - RUE DES CHAMPS Téléph 23.46
Aujourd'hui: matinée à 3 h. Soirée à 8 h. — LE TACITURNE. Merveilleux film d'aventures interprété par Lois Wilson, Jak Holt, Ernest Torrence. — A TRAVERS LA TEMPÊTE. Com. dram. — MARIAGE EN 4me VITESSE. Comique. — ACTUALITÉS. — AVIS: pendant les travaux de transformations, L'ENTRÉE DU CINÉ SE FERA PAR LE CAFÉ. 22193

MODERN CINE NOEL - RUE JUIFROY
THE ROYAL LELEU RUE D'ALMA RUE LACROIX
LA REINE DE LA MODE. Film extraordinaire joué par Ern. Torrence et les 14 plus beaux mannequins de Paris et New-York. — BIBI LA PURÉE avec Biscot et Bouboule, 5e et dernière époque. — Buck Jones et Madge Bellamy dans NOTRE HÉROS. Comédie dramatique. Gros succès. 22277d

WATTRELOS
CINÉMA-BAL JACOBS 236, Rue Carnot, 236 WATTRELOS
Dimanche, de 3 à 11 heures, GRAND BAL permanent, avec le célèbre Star Jazz et son brillant orchestre. — AU CINÉ: samedi, dimanche et lundi, matinée à 2 h. 30; soirée à 7 h. 30. Une production de grand style: GRAUSTARK, par Norma Talmadge. — LES MISÉRABLES, de Victor Hugo.. — Mary Pickford dans: DOROTHY VERNON. 22240

TOURCOING
TOURCOING -- HIPPODROME-PALACE
Direction PIGO. — Programme des 2 et 3 Mai. — PILU, le chien sévère. — LES 4 JUKES. Claquettes danses. — GEORGES ROGER, fantaisiste dans son nouveau répertoire. — LARMES DE CLOWN. Superproduction Gaumont avec Lon Chaney, l'homme qui reçoit cent gifles. — Demain lundi, soirée à 8 h., avec ce même programme. 22286d

SPLENDID-CINÉMA -- TOURCOING
LE MIRACLE DES LOUPS avec grand orchestre. — Matinée à 3 h. Soirée à 8 h. 15. Retenez vos places, location ouverte pour toutes les séances. 0 fr. 50 par place. (Téléphone 14.40). 22265d

PALAIS D'ÉTÉ TÉLÉPHONE 16-19
En matinée à 3 h. Soirée à 8 h. LE TACITURNE. Grand film d'aventures. — SOUVENT HOMME VARIE. Comédie vaudeville. — BIBI LA PURÉE. 4e part.: L'instruction. — JOURNAL-ACTUALITÉS. Rien que des films de réelle valeur. 245

AU FRESNOY
DIMANCHE — LUNDI
Séance permanente de 15 h. à 23 h.
Lon Chaney, pauvre paillasse, celui qui reçoit des gifles, dans:
LARMES de CLOWN
Superproduction présentée avec adaptation musicale et chant
JEAN CHOUAN (1re époque)
DANCING: Dimanche de 15 h. à 23 h. « Peacock's et Souriants »
LUNDI: Soirée dansante fleurie.
Dancing-Skating-Cinéma

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS
Gérard GOFFIN, *Entrepreneur*
48, Rue de l'Epeule. — Tél. 52
Maçonnerie. — Plafonnage. — Béton armé.
Travaux d'Entretien et de Réparations
Références de 1re ordre. Prix modérés. 33385

BELGIQUE

L'AFFAIRE DE LA BANQUE LEMAN

L'opposition à la faillite

Les débats sur l'opposition à la faillite ont continué, samedi matin, devant le tribunal de commerce de Bruxelles.

La défense de la Banque

C'est Me Resteau qui soutient la requête des banquiers en vue de lever la déclaration de faillite et d'obtenir ainsi le renflouement de l'entreprise.

L'avocat déclare d'abord que ce sont les nombreux retraits de fonds effectués en mars qui ont créé la situation difficile de la Banque. Il ajoute qu'on a poussé toute cette affaire avec une hâte inconcevable, les dirigeants n'ont pas eu le temps de se retourner. Cette hâte s'explique: la Banque Leman est une proie magnifique; elle a une énorme clientèle, très riche. Par suite d'événements imprévus, elle doit s'adresser à de plus puissants. Ceux-ci, avant d'intervenir, demandent des comptes. La banque présente ses livres, et on devine une irrégularité; sur les 44 millions en comptes courants, il y a un déchet de quinze millions.

Ceux qui étaient disposés à intervenir tiennent conseil, une plainte est déposée au Parquet, elle vise le dol et le capital fictif.

On décerne des mandats d'arrêt à charge des frères Leman, et l'affaire suit son cours.

On a suivi une mauvaise procédure, le tribunal devait entendre les débiteurs, faire sommation à ceux-ci d'être présents et de fournir leurs explications. La requête des commissaires n'a été communiquée à personne, aucune assignation n'a été signifiée. Le jeudi soir, en prison, les frères Leman ont reçu avis qu'ils devaient comparaître, le vendredi matin, devant le tribunal de commerce. Ils auraient dû pouvoir réunir leur Conseil d'administration; ils auraient dû pouvoir obtenir leur transfert au Palais de Justice. Comment auraient-ils pu le faire? Dans la nuit? Il y a donc eu empêchement légitime et procédure irrégulière. L'opposition est donc recevable.

On invoque contre nous le dol et la mauvaise foi. En matière de sursis, il faudrait donc que nous ayons trompé le tribunal, soit sur le nombre de nos créanciers, soit sur la valeur de notre actif. Il n'en est rien. Notre bilan indique que notre actif dépasse notre passif de 5 millions. On invoque contre nous un versement de 300.000 francs fait à la Banque Nationale, dans l'espoir de lever des titres.

Il ne faut pas perdre de vue que la Banque Nationale est un créancier privilégié, puisqu'il est nanti de gage. Ces titres, qui représentent une valeur de plus de 300.000 francs n'ont pas été restitués, précisément à cause du jugement déclaratif de faillite. Ils se trouvent à la disposition des curateurs. Il n'y a donc aucun motif qui justifie la demande en retrait de sursis.

Nous représentons 4.500 créanciers, pour un ensemble de 54 millions. On ne se trouvait pas dans les conditions légales pour prononcer la faillite. Aucune poursuite n'était intentée contre nous; il n'y avait aucun protêt à notre charge; les intérêts des créanciers étaient sauvegardés. Actuellement ils nous font encore confiance. Notre passif de 12 millions est couvert par rdes titres. Nous avons des engagements à concurrence de 4.975.000 francs, que nous étions prêts à offrir à nos créanciers.

Des industriels, des commerçants sont prêts à acheter nos titres.

Trois des frères Leman sont propriétaires de leur maison depuis 1911. Henri et Etienne Leman ont acheté des immeubles avec l'argent de la banque. C'était naturel, c'était leur banquier. Ils ont remboursé par la suite.

On a reproché à la Banque d'avoir ouvert des crédits aux frères Leman. Mais ceux-ci étaient solvables, et les crédits étaient couverts.

Il n'y a donc aucune raison pour que le tribunal ne revienne pas sur sa première décision.

La réplique

Me Van Ommeslagh réplique que si les commissaires ont demandé le retrait du sursis, c'est parce que la Banque Leman, à l'appui de sa requête, avait déposé un faux bilan: le capital de dix millions qui y était renseigné n'était versé qu'à condition de un et demi million.

Dès ce moment, nous n'avions plus à nous préoccuper d'autre chose. Nous ne devions même pas envisager l'intérêt des créanciers... (Des huées éclatent dans l'auditoire.)

Me Van Ommeslagh. — Le crédit de la Banque Lemana été ébranlé par la cessation de paiement. Une voie reste ouverte aux créanciers: c'est celle du concordat après faillite. C'est la voie dans laquelle les frères Leman peuvent s'engager.

Me Dutoit, au nom d'un groupe de créanciers de Saint-Ghislain, déclare faire également opposition au jugement déclaratif de faillite, jugement qui nuit à leurs intérêts. Il déclare se rallier aux arguments développés par Me Resteau.

Me Mariage fait une déclaration analogue, au nom d'un groupe de créanciers du Tournaisis.

Les débats sont clos. Le jugement est tenu en délibéré.

MOUSCRON

CABINET DENTAIRE du doct. Heuvelmans, adjoint des hôpitaux de Bruxelles. Consult. mardis et samedis 25, rue du Télégraphe, Mouscron.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de Mme Vve Gauseman-Fermont, à l'âge de 83 ans. Les funérailles auront lieu le Lundi 3 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Barthélémy, à Mouscron. Cet avis tient lieu de faire-part. 77983

TIRAGES FINANCIERS

du 1er mai 1926

CREDIT NATIONAL 1920

Le numéro 820.751 gagne 1.000.000 de francs. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Le numéro 2.771.837 gagne 500.000 francs. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Les 2 numéros suivants gagnent chacun 200.000 fr.: 5.152.991 et 6.863.839. Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Les 3 numéros suivants gagnent chacun 100.000 fr.: 6.401.609, 612.030 et 2.617.118. Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Les 6 numéros suivants gagnent chacun 50.000 fr.: 5.653.561 3.252.141 7.751.845 6.137.653 7.598.237 3.042.613. Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

CREDIT NATIONAL JANVIER 1923

Le numéro 0.261.405 des 6 séries 0 à 5 millions est remboursé par 500.000 francs.

Les 2 numéros suivants des 6 séries 0 à 5 millions sont remboursés par 10.000 fr.: 0.641.405 0.851.405

Les 8 numéros suivants des 6 séries 0 à 5 millions sont remboursés par 5.000 fr.:

0.031.405 0.141.405 1.181.405 0.291.405
0.361.405 0.491.405 0.531.405 0.961.405

Tous les bons dont les numéros se terminent par l'un des deux nombres suivants: 2.452, 4.316, sont remboursables par 1.000 francs, sauf les 66 bons déjà annoncés et qui sont remboursés chacun par 500.000, 10.000 et 5.000 francs.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

LAINES. — Le Havre, 1er mai. — Clôture. — Tendance calme. — Mai, 18.60; juin, 18.50; juillet, 18.50; août, 18.50; septembre, 18.50; les autres mois incotés.

COTONS. — Liverpool, 1er mai. — Cotons Américains. — Clôture. — Mai, 926; juin, 917; juillet, 913; août, 904; septembre, 897; octobre, 888; novembre, 882; décembre, 882; janvier, 881; février, 879; mars, 881; avril, 879; mai 1927, 881. Ventes, 3.000 balles.

La Vie Sportive

OU ALLER AUJOURD'HUI ?

Football-Association

LES RENCONTRES INTERNATIONALES

A Tourcoing. — Ligue du Nord contre Comté de Kent.

A Paris. — C.S. Yougoslavia contre Sélection Paris.

A Amsterdam. — Belgique contre Hollande.

CHAMPIONNAT DU NORD

Poule d'accession (Division d'honneur, groupe B)

A Saint-Amand: S.O. Halluin-A.C. Cambrai.

A Douai: A. Denain-U.S. Péronchies.

Cyclisme

Paris-Tours.

Football-Rugby

A Bordeaux. — Finale du Championnat de France: Stade Toulousain-U. S. Perpignan.

Boxe

Gala Ecole des Sports de Tourcoing, à 17 h., Salle du Gymnase.

Aviron

Roubaix. — Quai du Sartel: Tournoi triangulaire: Roubaix, Tournai, Lille.

Hippisme

Lille. — A 14 heures, courses.

FOOTBALL-ASSOCIATION

La rencontre Comté de Kent-Ligue du Nord

Les Anglais du Comté de Kent, qui doivent rencontrer aujourd'hui, à l'U.S.T., la Ligue du Nord, sont arrivés au grand complet.

CYCLISME

LE CIRCUIT DE TOURCOING

(60 kilomètres) -- 75 partants

Disputée hier par un temps splendide, sur un parcours formant le circuit de la ville, cette épreuve, inscrite au programme des festivités organisées à l'occasion du 1er mai par la Fédération des Combattants Républicains, a obtenu un succès inespéré d'affluence et de participants.

Le parcours comportait six fois le tour de la ville avec passage à chaque tour sur la place de la République, où se faisait l'arrivée.

Le départ fut donné à 15 h. 15 à 75 coureurs. Le train, très vif, ne se ralentit pas jusqu'au sprint final qui fut disputé par Verkamer et Carin, le premier s'assurant l'avantage par 25 mètres. A noter la belle course de Declercq, qui mena les cinq premiers tours seul avec une avance variant de 200 à 500 mètres. Le fatal coup de pompe lui faisait perdre le bénéfice de son effort courageux au dernier tour.

Classement de l'épreuve. — 1er, Verkamer (ind.), en 1 h. 50' 30"; 2e, Carin E. (VCT), à 25 mètres; 3e, Pauwels M. (VCT); 4e, Lacante (VCT); 5e, Declercq (ind.); 6e, Deruyter VCT; 7e, Vampoeck (AAR); 8e, Sanctorum (LFN); 9e, Desmettre; 10e, Becquart (VCT); 11e, Demuyser (VCT); 12e, Sauvaget; 13e, Jack (VCT); 14e, Vanderpaere (VCT); 15e, Lompaert; 16e, Vansouck G. (AAR); 17e, Vandevielle (VCT); 18e, Vermesch L.; 19e, Vercambre (AAR); 20e, Quique; 21e, Prey.

La prime au deuxième tour est enlevée par Vermesch.

Celle du cinquième tour par Declercq. Le benjamin G. Delcambre s'attribue la montre de la « Maxéville ».

Le classement sera définitif après homologation par le Comité de l'U.V.F. La course étant départementale, seuls pouvaient y participer les coureurs licenciés habitant le Nord.

LES CHAMPIONNATS DU BREUCQ 1926

Courses très disputées par nos régionaux. Van Bever et les Watteau furent particulièrement éblouissants.

Résultats vitesse. — 1re série: 1er, Van Bever; 2e série: 1er, Watteau Albert; 3e série: 1er, Watteau Jean; repêchage: 1er, Deportère. — Finale: 1er, Watteau Jean; 2e, Watteau Albert; 3e, Van Bever; 4e, Deportère.

Poursuite à l'australienne. — 1re série: 1er, Van Bever, qui rejoint Watteau Jean au 5e tour et Deportère au 11e tour. — 2e série: 1er, Watteau Albert, qui rejoint Dhalluin au 9e tour et Duforest au 11e tour. — Finale: 1er, Van Bever, qui rejoint Watteau Albert au 7e tour.

Championnat de fond. — 1er, Van Bever, 44 points; 2e, Watteau Jean, 32 p.; 3e, Watteau Albert, 21 points; 4e, Duforest, à 2 tours; 5e, Deportère, à